

Compte rendu de séance

Séance du 11 Avril 2014

L' an 2014 et le 11 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de JOUIS Josiane Maire

Présents : Mme JOUIS Josiane, Maire, Mmes : PASQUIER Amélie, RUEL Annie, MM : BRIÈRE Maurice, COLINET Christian, JANUS Dominique, NAULET Yohan, NEAU-PAYE Mickaël, OUVRARD Vincent, ROUSTEAU Jean-Marie, RÉBILLARD Etienne,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 04/04/2014

Date d'affichage : 04/04/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saumur le : 18/04/2014 et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. Vincent OUVRARD

Objet(s) des délibérations

Attribution des délégations aux commissions communales - 2014/26

Commission d'harmonisation des cultures de maïs - 2014/27

Nomination d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Baugeois (SIEAB)

- 2014/28

Nomination d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la région de Beaufort en Vallée (SIAEP)

- 2014/29

Nomination d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal D'Electricité de Maine et Loire : (SIEML)

- 2014/30

Représentants au CCAS - 2014/31

Correspondant défense, correspondant sécurité civile, personnes à contacter en cas d'alerte : - 2014/32

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : - 2014/33

Candidats pour la révision des Listes électorales : - 2014/34

Versement des indemnités de fonctions au Maire et aux Adjoints : - 2014/35

Indemnités de fonctions aux adjoints au Maire - 2014/36

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal - 2014/37

Délégations consenties par le Maire aux Adjoints - 2014/38

Concours du Receveur municipal - Attribution d'indemnités - 2014/39

Attribution des délégations aux commissions communales réf : 2014/26

: Les commissions communales dont le nombre varie en fonction des besoins de la commune peuvent être :

- permanentes : pour l'ensemble du mandat,

- temporaires : limitées à l'étude d'un seul dossier.

Le Maire est Président de droit de chaque commission.

Le Vice-président, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, convoque la commission et préside les

séances.

Le travail des commissions doit être rapporté aux réunions du Conseil Municipal pour qu'il puisse en délibérer.

- **Finances** : Ms Vincent OUVRARD, Etienne RÉBILLARD, Maurice BRIÈRE, Jean-Marie ROUSTEAU, Yohan NAULET.

- **Investissement : Tout le conseil municipal**

- **Affaires scolaires : RPI - Ecole, Garderie - Commission des rythmes scolaires** : Mme Amélie PASQUIER, Ms Dominique JANUS, Yohan NAULET, Vincent OUVRARD

- **Tourisme, Gîtes Communaux** : Ms Maurice BRIÈRE, Etienne RÉBILLARD, Christian COLINET, Mme Annie RUEL

- **Communications- Bulletin Communal – Repas des Anciens- Site Internet** :

Conseillers Municipaux : Ms Maurice BRIÈRE, Mickaël NEAU-PAYE, Mmes Amélie PASQUIER, Annie RUEL.

Hors conseil : Mmes Chantal RÉBILLARD, Anne-Marie PROD'HOMME, Denise FRIEDERICH

- **Bâtiments – Urbanisme – Plan d'accessibilité** :

Conseillers Municipaux : Ms Maurice BRIÈRE, Vincent OUVRARD, Etienne RÉBILLARD

Hors conseil : Ms Gilbert HARDOUIN, Francis TERASAS, Evelyne NAULET

- **Voirie – Bois- Ruisseau – Cimetière – Sentiers Pédestres** :

Conseillers Municipaux : Ms Jean-Marie ROUSTEAU, Vincent OUVRARD, Maurice BRIÈRE, Mickaël NEAU-PAYE, M. Florent GOBERT (employé communal)

- **Appel d'Offres** : Ms Vincent OUVRARD, Jean-Marie ROUSTEAU, Maurice BRIÈRE, Mickaël NEAU-PAYE, Dominique JANUS, Yohan NAULET.

Fleurissement – Espaces verts – Environnement :

Conseillers Municipaux : Ms Maurice BRIÈRE, Vincent OUVRARD, Mme Annie RUEL.

Hors conseil : Mmes Evelyne NAULET, Nicole HARDOUIN, Anne-Marie PROD'HOMME, M. Florent GOBERT (employé municipal)

Nomination d'un délégué titulaire et un délégué suppléant à l'Office de Tourisme de Baugé : Ms

Dominique JANUS, Christian COLINET

Nomination de Référent du personnel :

Cantine- Garderie : Josiane JOUIS

Service Technique : Maurice BRIÈRE

Service Administratif : Josiane JOUIS

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Commission d'harmonisation des cultures de maïs réf : 2014/27

A la demande de la Chambre d'Agriculture 49, Région BAUGEOIS VALLÉE à BEAUFORT-EN-VALLÉE, il y a lieu de constituer une Commission communale d'harmonisation des cultures de maïs pour se réunir en Octobre

de chaque année et examiner les demandes d'autorisation de mise en culture.

La Commission est constituée de :

. 3 représentants de la municipalité dont le Maire : Mme Josiane JOUIS, Ms Vincent OUVRARD, Jean-Marie ROUSTEAU

. 1 représentant des producteurs de maïs semence : M. Yohan NAULET

. 1 représentant des producteurs de maïs industriel : M. Didier BOUTEILLER

. 1 représentant des producteurs de maïs fourrage : M. Dominique JANUS.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Nomination d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Baugeois (SIEAB) réf : 2014/28

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013364-0001 en date du 30/12/2013 portant création du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Agglomération Baugeoise,

Vu l'article 5.2 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Agglomération Baugeoise,

a) Election du délégué titulaire : M. Maurice BRIÈRE

b) Election du délégué suppléant : M. Vincent OUVRARD

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Nomination d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la région de Beaufort en Vallée (SIAEP) réf : 2014/29

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral D2.73.N°1719 en date du 23/10/1973 portant création du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la région de Beaufort en Vallée,

Vu l'arrêté préfectoral D2 – 76 – N°2354 en date du 29/11/1976 demandant l'adhésion au Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la région de Beaufort en Vallée,

Vu l'article 5.2 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la région de Beaufort en Vallée,

c) Election du délégué titulaire : M. Jean-Marie ROUSTEAU
d) Election du délégué suppléant : M. Yohan NAULET
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Nomination d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal D'Electricité de Maine et Loire : (SIEML) réf : 2014/30

Les membres du conseil municipal ACCEPTENT les candidatures de

c) Election du délégué titulaire : M. Maurice BRIÈRE
d) Election du délégué suppléant : M. Yohan NAULET
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Représentants au CCAS réf : 2014/31

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de 7 membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, les personnes suivantes :

4 Conseillers Municipaux : Ms Maurice BRIÈRE, Vincent OUVRARD, Etienne RÉBILLARD, Mme Amélie PASQUIER

3 Hors conseil : Mmes Laurence GRUAU, Claude DELPEY, M. Jacques ROUSTEAU

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Correspondant défense, correspondant sécurité civile, personnes à contacter en cas d'alerte :réf : 2014/32

Le Cabinet du Préfet nous demande les coordonnées (nom, prénom, fonction) et n° de téléphone (domicile, portable, email) pour un correspondant défense, un correspondant sécurité civile, trois personnes à contacter en plus du Maire en cas d'alerte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉSIGNE :

. Correspondant défense et Correspondant sécurité civile : M. Etienne RÉBILLARD

. Personnes à contacter en cas d'alerte : Mme Josiane JOUIS, Maire, Ms Vincent OUVRARD, Maurice BRIÈRE, Jean-Marie ROUSTEAU.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :réf : 2014/33

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée du maire ou de l'adjoint délégué,

de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances

locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents

de la commune dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 23 mai 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes:

10 titulaires de la Commune : Ms Jean-Marie ROUSTEAU, Gilles JOREAU, Jacky NAULET, Georges MORIN, Jean-Claude TRIOLLET, Alain BANNIER, Guy BOURIGAULT, Michel AUVINET, Christelle LAINÉ, Jacqueline LASNE.

2 titulaires Hors Commune : Ms Emmanuel BANNIER, Sylviane PANNEAU

10 suppléants de la Commune : Ms Christian COLINET, Gilbert HARDOUIN, Olivier LASNE, Jacques ROUSTEAU, Laurent BOURIGAULT, Yves-André BOYEAU, Mme Monique TOURTEREL, Micheline PÉAN, Marinette GEORGET, Céline BRUNEAU.

2 suppléants Hors Commune : Ms Jean COHUAU, Jean-Claude COLINET

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Candidats pour la révision des Listes électorales : réf : 2014/34

Listes électorales :

Pour le Tribunal : Mme Nicole HARDOUIN, Jean-Claude TRIOLLET

Pour la Préfecture : M. Jacky NAULET, Georges MORIN

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Versement des indemnités de fonctions au Maire et aux Adjointes : réf : 2014/35

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Indemnités de fonctions de Maire:

A compter du 29/03/2014, le conseil municipal doit débattre des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire : Population (349 habitants) ,Taux maximal en % de l'indice 1015 (soit 3801,47)

De 000 à 500 17 (soit 3801,47 x 17%= 646,24€)

L'intervention d'une délibération annuelle et nominative n'est pas nécessaire si les conditions suivantes sont remplies. En début de mandat, la délibération fixe le montant de l'indemnité allouée au maire, non pas en euros, mais en pourcentage du terme de référence (traitement de l'indice brut 1015).

Chaque année, des crédits suffisants seront à prévoir au budget communal.

A titre d'information, en 2008, il avait été décidé . Indemnité maximale X 100 %,

Maire : Josiane JOUIS, indice 1015 x 17% x 100% = 646,24 €

Mme JOUIS étant sorti :10 votants : 9 POUR et 1 BLANC

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

Indemnités de fonctions aux adjoints au Maire réf : 2014/36

A compter du 29/03/2014, le conseil municipal doit débattre des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des fonctions des Adjointes au Maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT).

1^{er} adjoint : Vincent OUVRARD : indice 1015 x 6,6% x 100% = 250.89 €

2^{ème} adjoint : Maurice BRIÈRE : indice 1015 x 6,6% x 80% = 200,71 €

3^{ème} adjoint : Jean-Marie ROUSTEAU: indice 1015 x 6,6% x 80% = 200,71 €

Les adjoints étant sortis : 8 POUR

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal réf : 2014/37

Mme. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes:

1- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

2 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

3 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

4- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite **de 1 000 € par sinistre**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délégations consenties par le Maire aux Adjointes réf : 2014/38

Vincent OUVRARD : Gestion générale, Etat-Civil, Affaires culturelles, Affaires scolaires

Maurice BRIÈRE : Gestion Générale, Urbanisme, Bâtiment, Fleurissement

Jean-Marie ROUSTEAU : Gestion générale, Voirie, Affaires Culturelles

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Concours du Receveur municipal - Attribution d'indemnités réf : 2014/39

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Le Conseil municipal, *DECIDE* :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- . d'accorder l'indemnité de conseil au taux de à préciser : 100 % par an,
 - . que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Nicolas MARTIN, Receveur municipal à compter de sa prise de fonctions fixée au 1er janvier 2014,
 - . de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires .
- A la majorité (pour : 6 contre : 3 abstentions : 2)

Complément de compte-rendu:

QUESTIONS DIVERSES :

* Horaires Mme BOUTREUX : Le conseil municipal émet un avis favorable à la reprise à 32 heures de Mme BOUTREUX. Un courrier recommandé sera adressé à la mairie de LA LANDE CHASLES avec effet, au 10 juin.

* Compte-rendu réunion adjoint du 04/04/2014

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 16/04/2014
Le Maire
Josiane JOUIS

